

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.05.2018	19h55	18.151	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
--------------------------------	--

Titre : Valorisation économique de la transition énergétique

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier comment la transition énergétique, telle que décidée par le peuple suisse en mai 2017 et telle que planifiée dans la conception directrice de l'énergie du canton de 2017, peut être valorisée économiquement dans le canton.

Développement (obligatoire) :

Le secteur énergétique est appelé à se transformer totalement dans les prochains 30 ans : partant de près de 100% fossile et nucléaire, l'énergie devient soit 100% renouvelable, soit simplement économisée.

Ce bouleversement fondamental débouchera sur d'innombrables opportunités économiques, à tous les niveaux, du local au global et du secteur primaire au secteur tertiaire.

Rien que dans le canton, les quelque 500 millions de francs qui sont dépensés actuellement pour l'achat d'énergies non renouvelables par année peuvent en principe se convertir en de la valeur ajoutée locale. Des possibles exportations de savoir-faire et de biens au-delà du canton et du pays peuvent multiplier ce potentiel.

Le Conseil d'État est prié, partant des compétences économiques, académiques, industrielles et artisanales existant dans l'espace cantonal, de déceler des possibles axes prioritaires et de les mettre en concordance dans un plan stratégique de valorisation économique.

Les moyens de mise en œuvre de cette stratégie pourront être notamment ceux de la formation, de la politique de recherche, de la promotion économique, de la législation et du rôle exemplaire de l'État même. Les secteurs d'intérêts prioritaires sont évidemment ceux de la construction, de la production d'énergie renouvelable, de l'ingénierie, des transports individuels et communs, agricoles et forestiers, et de l'efficacité énergétique industrielle.

Complémentaire à la construction du nouveau monde de l'énergie, la déconstruction du secteur énergétique dépassé pourrait également offrir un potentiel économique intéressant qu'il s'agit également d'inclure dans l'étude de potentiel, comme cela a été demandé dans le postulat 18.138.

Même s'il s'agit là d'une tâche particulièrement difficile, un intérêt particulier devra être porté sur les activités qui créent des synergies entre « l'économie interne » et le secteur d'exportation, et il faudra créer des dynamiques particulièrement intéressantes de stimulation réciproque. Dans ce même souci, les postulant-e-s souhaitent que le rapport et le plan d'action soient élaborés conjointement entre le DEAS et le DTEC.

Sans un tel plan, il y a risque que la transition énergétique se fasse de façon passive et défensive, sans que le potentiel économique soit capté en faveur de l'économie et de la population neuchâteloises.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Diego Fischer

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Christine Ammann Tschopp	Fabien Fivaz	Michaël Berly
Brigitte Neuhaus	Daniel Ziegler	Jean-Jacques Aubert
Zoé Bachmann	Laurent Kaufmann	Joël Desaulles
Sébastien Frochoux	Cédric Dupraz	Veronika Pantillon
Céline Vara	Patrick Hermann	Clarence Chollet
Richard Gigon	Laurent Debrot	

Position du Conseil d'État :

Les potentiels énergétiques et économiques de la transition énergétique ont déjà fait l'objet d'une expertise en profondeur dans le cadre de la Conception directrice de l'énergie adoptée en 2017. De plus, les institutions et acteurs du marché n'ont pas attendu pour déployer leurs activités : CSEM, PV-Center, Viteos, Groupe e Greenwatt, Planair et autres entreprises neuchâtelaises via des projets solaires, hydrauliques, éoliens, réseaux CAD bois, biogaz agricole ainsi que la stimulation de la rénovation du parc immobilier via le Programme Bâtiments, les programmes Pronovo, Energo, etc. La dynamique est très bonne et ne nécessite pas de nouveau plan, ni rapport. Le Conseil d'État s'oppose donc au postulat.